

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL
DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-sixième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 5 – 9 juin 2023

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE
LUNDI 5 JUIN 2023

Allocution d'ouverture de la Secrétaire générale*Pas de document*

La Secrétaire générale prononce une allocution d'ouverture.

1. Confirmation de l'élection de la Présidente et du Vice-Président*Pas de document*

Le Comité confirme l'élection de sa Présidente, la représentante de l'Afrique (Mme Aurélie Flore Koumba Pambo) et de son Vice-Président, le représentant de l'Océanie (M. Damian Wrigley).

Remarques d'ouverture de la Présidente*Pas de document*

La Présidente ouvre la réunion et y souhaite la bienvenue aux membres du Comité, aux observateurs des Parties, aux organisations intergouvernementales (OIG) et aux organisations non gouvernementales (ONG).

2. Déclaration de conflit d'intérêts*Pas de document*

Le Comité note que les membres ont déclaré n'avoir aucun intérêt financier susceptible de créer un conflit d'intérêts quant à leur impartialité, objectivité ou indépendance concernant les sujets à l'ordre du jour de la session.

3. Règlement intérieur PC26 Doc. 3

Le Comité note que son règlement intérieur, amendé à sa 24^e session (Genève, juillet 2018) et présenté en annexe au document PC26 Doc. 3, est toujours en vigueur pour la présente session.

4. Ordre du jour PC26 Doc. 4

Le Comité adopte son ordre du jour figurant dans le document PC26 Doc. 4.

5. Programme de travailPC26 Doc. 5 (Rev. 2)

Le Comité adopte son programme de travail figurant dans le document PC26 Doc. 5 (Rev. 2).

6. Admission des observateursPC26 Doc. 6 (Rev. 1)

Le Comité prend note de la liste des organisations observatrices invitées à participer à la session, liste qui figure dans le document PC26 Doc. 6 (Rev. 1).

8. Planification stratégique du Comité pour les plantes pour 2023-2025 (CoP19-CoP20)

8.1 Résolutions et décisions à l'adresse du Comité pour les plantes PC26 Doc. 8.1

Le Comité prend note du document PC26 Doc. 8.1.

8.2 Plan de travail du Comité pour les plantes PC26 Doc. 8.2

Le Comité prend note du plan de travail pour 2023-2025. La Présidente fait observer que la liste définitive des responsables et coresponsables parmi les membres du Comité pour les plantes sera présentée lors de la plénière plus tard, après une dernière série de consultations des membres du Comité pour les plantes. Le Comité décide que si le Comité permanent et le Comité pour les animaux créent de nouveaux groupes de travail intersessions, le responsable ou les coresponsables associés à une résolution ou décision dans le plan de travail en vigueur le représenteront auprès du groupe de travail concerné par les travaux liés à ladite résolution ou décision.

7. Questions opérationnelles émergentes pour les comitésPC26 Doc. 7 / AC32 Doc. 7

Le Comité décide de soutenir la voie à suivre générale qui est décrite dans le document PC26 Doc. 7 / AC32 Doc. 7. Le Comité demande au Secrétariat d'établir, en consultation avec les comités pour les animaux et pour les plantes et par l'intermédiaire de leurs présidences respectives, un document à l'adresse du Comité permanent dans lequel sera notamment proposée une façon de faire figurer dans la documentation officielle de la CITES – par exemple la résolution Conf. 18.2, *Constitution des comités* – les principes directeurs et autres recommandations énoncés dans le document PC26 Doc. 7 / AC32 Doc. 7.

Le Comité demande au Secrétariat d'organiser des sessions consécutives des comités pour les animaux et pour les plantes et de s'assurer que le moment choisi pour toute session en ligne ou hybride convienne à toutes les régions.

9. Vision de la stratégie CITESPC26 Doc. 9 / AC32 Doc. 9

Le Comité approuve les recommandations du paragraphe 18 comme suit :

Le Comité invite les membres et les Parties à communiquer directement au Secrétariat leurs éventuels commentaires au sujet de la mise en correspondance des objectifs de la *Vision de la stratégie CITES* avec ceux du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et de son cadre de suivi (voir annexe au document PC26 Doc. 9 / AC32 Doc. 9) ; le Secrétariat en tiendra compte dans son rapport au Comité permanent.

Le Comité invite le Secrétariat à poursuivre le travail qu'il mène avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au sujet de l'indicateur ODD 15.7.1, et à informer le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des résultats de son travail.

Le Comité demande au Secrétariat, d'une part, de suivre le travail de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) ainsi que tout travail relatif au cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, et, d'autre part, de fournir au Secrétariat de la CDB, si la demande en est faite, les données tirées des indicateurs concernés de la Vision de la stratégie (par exemple l'indicateur 1.1.1 relatif au projet sur les législations nationales) et d'éventuels indicateurs pour l'objectif 1.4.

Le Comité prend note des observations formulées au sujet des indicateurs concernant l'objectif 1.4 de la Vision de la stratégie qui sont proposés au paragraphe 13 du document PC26 Doc. 9 / AC32 Doc. 9 et il invite les membres et les Parties à transmettre d'éventuelles autres observations directement au Secrétariat, qui en tiendra compte dans son rapport au Comité permanent.

Le Comité décide que sa Présidente assurera la coordination en ce qui concerne la contribution du Comité à la stratégie de partenariat dont il est question dans la décision 19.20.

11. Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantesPC26 Doc. 11

Le Comité décide de reporter à sa 27^e session l'examen d'un projet de révision de la résolution Conf. 16.5, *Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique*.

12. Rapport d'évaluation de l'IPBES sur l'utilisation durable des espèces sauvages..... PC26 Doc. 12 / AC32 Doc. 12

Le Comité décide de créer, avec le Comité pour les animaux, un groupe de travail intersessions conjoint sur le rapport d'évaluation de l'IPBES sur l'utilisation durable des espèces sauvages ; ce groupe travaillera par voie électronique et sera chargé des tâches suivantes :

- a) examiner les aspects scientifiques de l'évaluation thématique relative à l'utilisation durable des espèces sauvages de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) qui sont pertinents pour l'application de la CITES, comme indiqué dans les annexes du document PC26 Doc. 12 / AC32 Doc. 12, et pour examiner d'autres aspects, comme convenu par les deux comités et les membres du groupe de travail ;
- b) identifier les aspects pertinents pour l'application de la CITES qui ne sont pas couverts de manière adéquate dans les résolutions et décisions existantes et qui pourraient mériter d'être examinés plus en profondeur par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes ou par le Comité permanent ;
- c) préparer un projet de rapport détaillant les résultats de cet examen ainsi que les recommandations éventuelles pour examen par les sessions conjointes de la 33^e session du Comité pour les animaux et de la 27^e session du Comité pour les plantes, qui devraient avoir lieu en 2024 ; et
- d) élaborer, pour examen par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, un document contenant les résultats de l'examen et les recommandations, pour examen par le Comité permanent à sa 78^e session.

Le groupe de travail est établi comme suit :

Présidence pour le Comité pour les plantes : représentant suppléant de l'Amérique du Nord (M. Benítez Díaz) ;

Parties : Australie, Canada, Chine, Union européenne, Malaisie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Zimbabwe ; et

OIG et ONG : Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ; International Wood Products Association ; IWMC-World Conservation Trust ; TRAFFIC ; World Resources Institute (WRI) ; World Wide Fund for Nature.

Le Comité note que la composition définitive du groupe de travail intersessions conjoint sera publiée dans une Notification aux Parties après la réunion du Comité pour les animaux.

10. Rôle de la CITES dans la réduction des risques d'émergence de futures zoonoses associées au commerce international d'espèces animales sauvages..... PC26 Doc. 10 / AC32 Doc. 10

Conformément au paragraphe 13 du document PC26 Doc. 10 / AC32 Doc. 10, le Comité décide que la représentante de l'Asie (Mme Zeng) et le représentant pour l'Amérique du Nord (M. Boles) prendront part aux travaux du groupe de travail intersessions du Comité permanent sur le rôle de la CITES dans la réduction du risque d'émergence de futures zoonoses associées au commerce international d'espèces animales sauvages.

13. La CITES et les forêts PC26 Doc. 13

Le Comité décide d'établir un groupe de travail en session sur la CITES et les forêts dont le mandat est le suivant :

- a) contribuer au rapport du Secrétariat figurant en annexe 1 au document PC26 Doc. 13, conformément au paragraphe a) de la décision 19.33 ;
- b) conseiller le Secrétariat sur le projet de cahier des charges figurant en annexe 2 au document PC26 Doc. 13, afin de garantir que toute nouvelle initiative sur la CITES et les forêts sera techniquement et scientifiquement cohérente, et soutiendra les dispositions relatives à l'application de la Convention, conformément au paragraphe b) de la décision 19.33 ; et

- c) élaborer des projets de recommandations à l'adresse du Comité pour les plantes en vue de l'élaboration du rapport du Secrétariat au Comité permanent, conformément à la décision 19.34.

Le groupe de travail est établi comme suit :

- Présidence : présidente du Comité (Mme Koumba Pambo) ;
- Membres : représentant de l'Afrique (M. Balama), représentante de l'Asie (Mme Zeng), représentant de l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et des Caraïbes (M. Belteton Chacon), représentant de l'Océanie (M. Wrigley) ;
- Parties : Australie, Belgique, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Union européenne, Allemagne, Inde, Indonésie, Malaisie, Mexique, Portugal, République de Corée, Afrique du Sud, Suisse, Thaïlande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique ; et
- OIG et ONG : Convention sur la diversité biologique ; Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) ; Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) ; Association technique internationale des bois tropicaux ; Chambre syndicale de la facture instrumentale, ForestBased Solutions, International Wood Products Association, IPCI France Europe, Species Survival Network, World Resources Institute, World Wide Fund for Nature.

15. Programme CITES sur les espèces d'arbres PC26 Doc. 15

Le Comité prend note des résultats scientifiques obtenus dans le cadre du Programme CITES sur les espèces d'arbres (CTSP) et de leur contribution aux processus concernés de la Convention.

Le Comité demande au Secrétariat de porter à l'attention du Groupe technique consultatif (GTC) du projet d'avis de commerce non préjudiciable de la CITES les résultats obtenus dans le cadre du CTSP ainsi que leurs liens et leurs contributions aux axes de travail pertinents du projet.

Le Comité demande au groupe de travail en session sur la CITES et les forêts de tenir compte des informations figurant dans le document PC26 Doc. 15 pour donner un avis au Secrétariat sur le projet de cahier des charges figurant à l'annexe 2 du document PC26 Doc. 13.

16. Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II

16.1 Vue d'ensemble de l'étude du commerce important PC26 Doc. 16.1

Le Comité prend note du document PC26 Doc. 16.1.

16.3 Mise en œuvre des recommandations du Comité pour les plantes par Madagascar sur *Prunus africana* PC26 Doc. 16.3

16.2 Les cas en cours sélectionnés pour la période CoP11-CoP17 PC26 Doc. 16.2

16.4 Les cas en cours des espèces sélectionnées à la suite de la CoP18 (*Pterocarpus erinaceus* à titre exceptionnel) PC26 Doc. 16.4

et

16.5 Sélection de nouvelles combinaisons espèces/pays à étudier à la suite de la CoP19.. PC26 Doc. 16.5

Le Comité crée un groupe de travail en session sur l'Étude du commerce important (ÉCI) dont le mandat est le suivant :

- a) conformément au document PC26 Doc. 16.2, aider le Secrétariat à surveiller et à faciliter l'application des recommandations de l'ÉCI pour les trois combinaisons espèces/pays couvertes par le document PC26 Doc. 16.2, en apportant des informations spécifiques sur les progrès

accomplis jusqu'à présent, et formuler d'éventuelles recommandations supplémentaires que le Secrétariat examinera en prévision de son rapport au Comité permanent à sa 77^e session (SC77) ;

- b) examiner le document PC26 Doc. 16.3 et formuler des recommandations pour examen par le Comité pour les plantes ;
- c) s'agissant du document PC26 Doc. 16.4 :
 - i) fournir un retour d'informations et des conseils pour aider les États de l'aire de répartition à mettre en œuvre efficacement et en temps voulu les recommandations de l'Étude du commerce important figurant dans l'annexe 1 ;
 - ii) aider le Secrétariat à suivre et à faciliter la mise en œuvre des recommandations de l'Étude du commerce important par les États de l'aire de répartition de *Pterocarpus erinaceus* concernés, et ce en fournissant des informations spécifiques sur les progrès accomplis jusqu'à présent ;
 - iii) formuler toute recommandation supplémentaire à l'adresse du Secrétariat en vue de la présentation de son rapport sur ce point à la SC77.
- d) s'agissant du document PC26 Doc. 16.5, sélectionner un nombre limité de combinaisons espèces/pays parmi les plus préoccupantes en vue de leur inclusion dans l'étape 2 de l'Étude du commerce important ;
- e) proposer des recommandations au Comité pour les plantes, pour examen en prévision du rapport que le Secrétariat rédigera sur ces questions et présentera à la SC77.

Le groupe de travail est établi comme suit :

Présidence : représentant de l'Océanie (M. Wrigley) ;

Membres : représentant suppléant de l'Asie (M. Chong), représentant de l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et des Caraïbes (M. Belteton Chacon), représentants de l'Europe (Mme Smyth et Mme Moser), représentant adjoint de l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et des Caraïbes (M. Olave) ;

Parties : Belgique, Canada, Chine, République tchèque, République démocratique du Congo, Union européenne, Géorgie, Allemagne, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Mali, Mexique, Panama, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Espagne, Thaïlande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique ;

OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) ; American Herbal Products Association ; Association technique internationale des bois tropicaux ; Center for International Environmental Law ; Chambre syndicale de la facture instrumentale ; ICPI France Europe ; TRAFFIC ; World Resources Institute ; World Wide Fund for Nature.

20. Identification des bois et autres produits du bois PC26 Doc. 20

Le Comité approuve le projet de mandat pour la tenue et l'enrichissement du répertoire sur l'identification du bois (voir annexe 1 au document PC26 Doc. 20) tel que modifié par le Canada et la République de Corée comme suit :

Résultat 3 : évaluation des techniques et outils nécessaires à l'identification du bois et des autres produits du bois, cette tâche ayant pour objectif de fournir au Comité pour les plantes des informations sur lesquelles il pourra s'appuyer afin d'exécuter la décision 19.147, qui lui est adressée

3.1 Entreprendre une étude documentaire des techniques et outils disponibles ainsi que des technologies de pointe comme l'intelligence artificielle, et évaluer leurs normes et leur utilité aux fins l'identification

des espèces et de l'application de la CITES aux espèces d'arbres inscrites aux Annexes et aux espèces ressemblantes.

Le Comité crée un groupe de travail intersessions sur l'identification des bois qu'il charge de discuter et de convenir d'une marche à suivre pour la mise en œuvre des paragraphes a) à h) de la décision 19.147, et notamment d'examiner l'annexe 2 du document PC26 Doc. 20 et de lui faire rapport.

Le groupe de travail est établi comme suit :

Présidence : Canada

Membres : représentant suppléant de l'Asie (M. Chong),, représentant de l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et des Caraïbes (M. Belteton Chacon), représentant de l'Amérique du Nord (M. Boles) ;

Parties : Cameroun, Canada, Chili, Chine, République démocratique du Congo, Union européenne, Allemagne, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Mali, Mexique, République de Corée, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique ;

OIG et ONG : Organisation internationale des bois tropicaux ; Association technique internationale des bois tropicaux ; ForestBased Solutions ; International Wood Products Association ; Species Survival Network ; TRAFFIC ; World Resources Institute ; World Wide Fund for Nature.

27. Taxons produisant du bois d'agar (*Aquilaria* spp. et *Gyrinops* spp.) PC26 Doc. 27

Le Comité crée un groupe de travail en session sur le bois d'agar, le charge d'examiner le document CoP19 Doc. 62.2 et les documents d'information CoP19 Inf. 5 (Rev. 1), CoP19 Inf. 12 et CoP19 Inf. 15 et l'invite :

- a) conformément au paragraphe a) de la décision 19.239, à examiner les éventuelles révisions à apporter à la résolution Conf. 16.10, *Application de la Convention aux taxons produisant du bois d'agar*, en tenant compte des autres résolutions pertinentes, notamment la résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP18), *Application de la Convention aux espèces d'arbres*, et la résolution Conf. 11.11 (Rev. CoP18), *Réglementation du commerce des plantes*, le cas échéant ;
- b) conformément au paragraphe b) de la décision 19.239, à formuler toute recommandation utile concernant le glossaire sur le bois d'agar et les orientations sur les ACNP pour le bois d'agar ; et
- c) à établir des projets de recommandation à l'adresse du Comité, pour examen par le Comité permanent et la Conférence des Parties.

Le groupe de travail est établi comme suit :

Coprésidence : représentante de l'Asie (Mme Zeng) et représentant suppléant de l'Asie (Mme Tongdonae) ;

Parties : Autriche, Chine, Union européenne, France, Allemagne, Indonésie, Malaisie, Pays-Bas, Oman, République de Corée, Espagne, Thaïlande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique ;

OIG et ONG : Organisation internationale des bois tropicaux, World Wide Fund for Nature.

28. *Boswellia* (*Boswellia* spp.)

28.1 Rapport du Secrétariat..... PC26 Doc. 28.1

et

28.2 État de conservation, commerce et menaces pesant sur le genre *Boswellia* (encens). PC26 Doc. 28.2

Le Comité créé un groupe de travail intersessions sur le genre *Boswellia* et lui confie les tâches suivantes :

- a) conformément à la décision 19.242, paragraphe a), et compte tenu des informations figurant dans le document PC26 Doc. 28.2, déterminer quelles réunions ou autres occasions pourraient permettre de collaborer ou de partager des informations relatives au prélèvement et à la gestion des espèces de *Boswellia*, et envisager de proposer des projets de décisions concernant une éventuelle réunion que le Secrétariat organiserait sous réserve d'un financement et qui se tiendrait avec les États des aires de répartition ;
- b) conformément à la décision 19.242, paragraphe b), examiner le document PC26 Doc. 28.1 et ses annexes et faire des recommandations afin d'étayer de possibles propositions d'inscription d'espèces de *Boswellia*, y compris l'examen d'annotations appropriées conformes aux orientations figurant dans la résolution Conf. 11.21 (Rev. CoP19), *Utilisation des annotations dans les Annexes I et II*.
- c) présente ses recommandations au Comité à sa 27^e réunion.

Le groupe de travail est établi comme suit :

- Présidence : représentante de l'Europe (Mme Smyth) ;
- Membres : représentant de l'Afrique (M. Balama), représentante de l'Asie (Mme Zeng) ;
- Parties : Chine, Union européenne, Allemagne, Inde, Oman, République de Corée, Suisse, États-Unis d'Amérique ;
- OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) ; American Herbal Products Association ; Industria Derivati Naturali ; Royal Botanical Gardens Edinburgh, TRAFFIC, World Wide Fund for Nature.